

# L'alternance à l'ESC Amiens\*

## Programme Bachelor (Bac+3)

(Diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

**Préambule** : Les étudiants étrangers primo-arrivants hors Europe (première année d'étude en France) ne peuvent signer de contrat d'alternance, cf. Code du travail article R5221-6/R5221-7. Sauf s'ils sont titulaires du titre de séjour Vie privée, vie familiale.

Le **Bachelor Gestion et marketing** est un programme généraliste (troncs communs) sur la gestion et le management. C'est en 3ème et dernière année que l'étudiant se spécialise au travers de majeures qui lui sont proposées.

Une formation en alternance apporte bien plus qu'une simple prise en charge des études. Elle permet aux étudiants de se professionnaliser, d'être au cœur de leur futur domaine d'activité et surtout d'acquérir des compétences plus rapidement.

### Exemples de missions (Liste non exhaustive)

**Contrôle de gestion, finance** : assistant contrôle de gestion, élaboration d'outils de gestion, arrêtés mensuels...

**Marketing, Webmarketing-communication** : chargé d'études junior, assistant marketing, assistant chef de produit, chargé webmarketing...

**Commerce-Export** : chargé de clientèle, assistant export, manager-chef de rayon, chargé développement e-commerce...

**Ressources Humaines** : chargé de recrutement, assistant formation, réalisation de la paie

**Achats, Logistique** : acheteur junior, assistant chef de projet.

### Modalités pratiques

**Type de contrat** : Apprentissage (avec le CFA IRFA APISUP) ou contrat de professionnalisation – 1 an.

**Frais de formation d'un contrat en apprentissage** : Depuis le 1er janvier 2020, les OPCO prennent en charge le financement des contrats d'apprentissage sur la base d'un "**coût contrat**" défini par les branches professionnelles

**Frais de formation d'un contrat en contrat de professionnalisation** : 8000 € HT

**Rythme d'alternance** : 1 semaine entreprise / 1 semaine Ecole

**Date de début de contrat max** : 1<sup>er</sup> octobre

**Date de fin de contrat max** : 31 Août

**Dates de rentrée** :

- 14 septembre pour les étudiants venant d'une autre formation (Semaine de mise à niveau)
- 21 septembre pour les étudiants venant de notre 2<sup>ème</sup> année Bachelor

**Nombre d'heures de cours** : 665 h

**Le suivi en entreprise** : Un suiveur Ecole sera nommé. Minimum 3 suivis par an. Le dernier sera la soutenance avec présence de l'entreprise + un livret de suivi

### Modalités administratives

Avant de signer son contrat d'alternance, l'alternant doit être inscrit (**dossier complet**) à l'Ecole et **faire valider ses missions auprès du Département Entreprises**.

*\*Sous réserve de modifications dans le cadre de la réforme de l'alternance.*

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Depuis 1995, l'ESC Amiens a été la première à ouvrir une section d'apprentissage dans l'Enseignement Supérieur en liaison avec le **CFA IRFA APISUP**.

## Rémunération minimum de l'apprenti (à la charge de l'entreprise)

« Art. D. 6222-28-1. – Lorsque la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat en application du troisième alinéa des 31 mars 2020 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 42 sur 100

articles L. 6222-7-1 ou L. 6222-12-1, ou en application de l'article R. 6222-23-1, l'apprenti est considéré, en ce qui concerne sa rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale à ce cycle de formation.

Nb d'années passées en alternance	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
1 <sup>ère</sup> année	661,95 € (43% SMIC)	815,89 € (53% SMIC)	1539,42 € (100 % SMIC)
2 <sup>ème</sup> année	785,10 € (51% SMIC)	939,04 € (61% SMIC)	
3 <sup>ème</sup> année	1031,41 € (67% SMIC)	1200,74 € (78% SMIC)	

Depuis le 1er janvier 2019, tous les employeurs, artisans ou non, bénéficient des allègements généraux de cotisations patronales de sécurité sociale (régime de droit commun). Ainsi, le régime spécifique d'exonération des cotisations sociales sur le salaire des apprentis n'existe plus.

# CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

## Rémunération minimum de l'alternant (à la charge de l'entreprise)

Age de l'alternant	Formation supérieure ou égale au bac pro	Montant
16-20 ans révolus	65 % du SMIC ou du SMC	1000,62 euros
21-25 ans révolus	80 % du SMIC ou du SMC	1231,53 euros
26 ans et plus*	100 % du SMIC ou 85 % du SMC	1539,42 euros

\* L'alternant de plus de 26 ans doit **OBLIGATOIREMENT** être inscrit à Pôle Emploi  
La convention collective de l'entreprise peut prévoir des grilles plus avantageuses.

L'exonération spécifique applicable aux contrats de professionnalisation conclus avec les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus ou entre un groupement d'employeurs et un jeune âgé de 16 à 25 ans est supprimée à compter du 1er janvier 2019.

Les rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation bénéficient dorénavant de [la réduction générale de charges](#) renforcée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### SIMULATEUR Calcul rémunération alternant:

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/gc\\_5504/service-simulateur-simulateur?jsp=plugins/SimulateurPlugin/jsp/simulateur-employeur.jsp](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/service-simulateur-simulateur?jsp=plugins/SimulateurPlugin/jsp/simulateur-employeur.jsp)

### Pour en savoir plus

**Emmanuelle DELAVIERE - Responsable du Département Entreprises**

emmanuelle.delaviere@esc-amiens.com - Tél : 03 22 82 24 19

Pour déposer une offre d'alternance : Connectez-vous sur <http://offres.esc-amiens.com/depot/>